

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 14 DÉCEMBRE 2021

La séance est ouverte à 18 heures à la mairie du 6/8 par M. le Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et tous. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs qui assistaient au Conseil d'arrondissement, dans la salle et ainsi qu'à tous ceux qui regardent Facebook et YouTube. Bienvenue à ce nouveau Conseil d'arrondissement du 14 décembre 2021.

Nous allons commencer par réaliser l'appel nominal par le benjamin de notre Assemblée présent ce jour. Et je demande à Monsieur Pernet Ludovic PERNEY de venir, de s'en occuper.

(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissement peut valablement démarrer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS VILLE

Rapport n° 21-37803/001 DSFP

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DES STRATÉGIES FONCIÈRES ET PATRIMONIALES -
8^e arrondissement - Bonneveine - Parc Borély - Avenue Pierre-**

Mendès-France - Avenant de prolongation du bail emphytéotique au profit de la Société Hippique de Marseille.

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire.- Le rapport n° 1 concerne la Société Hippique de Marseille.

Cette délibération concerne la prorogation pour 3 ans du bail emphytéotique accordé à la Société Hippique de Marseille. Comme cela a été évoqué à de nombreuses reprises, la vocation de cet espace de 27 hectares en plein cœur de Marseille et du 8e arrondissement doit être réinterrogée. Cela avait été fait pendant la campagne par de nombreux candidats. Aujourd'hui, rien n'est tranché et aucune décision n'a encore été prise sur le devenir de ce foncier situé en bord de mer et attenant au parc Borély, c'est à dire au cœur d'une zone stratégique qui constituent une opportunité pour le développement du front balnéaire et renforcer la capacité d'accueil du littoral sud. L'importance du projet et la manière dont il pourrait s'insérer dans le schéma urbain des quartiers sud mérite une concertation avec les habitants et les riverains qui débouchera sur des études pour définir l'ambition municipale sur ces terrains. Pour autant, aucune de ces démarches n'a encore été engagée et la société gestionnaire du site doit également disposer d'un délai pour trouver les solutions d'un redéploiement de ses activités, et cela dans l'hypothèse où l'hippodrome viendrait à être relocalisé.

Étant entendu que la concession du golf qui exploite le cœur de l'anneau ne sera pas prolongée au-delà de son échéance en 2023, la concession accordée à la Société Hippique de Marseille se termine en mars 2022. Cette délibération, présentée par Monsieur Éric MÉRY, conseiller délégué à la stratégie patrimoniale et à la valorisation du patrimoine municipal, a donc pour objet de prolonger de 3 ans la concession pour permettre d'une part à la Ville d'engager la concertation et un

projet sur le site, et d'autre part de permettre à l'exploitant de travailler sur des alternatives à la localisation actuelle. Pendant cette période et lorsque la concession du golf sera achevée, la mise à disposition autorisera la Ville en co construction avec la Société Hippique à envisager de nouvelles activités dans l'anneau central.

En outre, la Ville disposera de la possibilité de disposer du site 6 fois par an. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

Des interventions ? La parole est à Monsieur BERLAND.

M. Yvon BERLAND.- Que devient le golf ?

M. le Maire.- Le golf, pour l'instant, va aller jusqu'au bout de son exploitation en 2023 et ensuite, la partie occupée actuellement sera affectée à d'autres usages qui restent à définir. Voilà. Mais bon, il n'y aura plus de golf à partir de 2023 puisque ce qu'on va y faire exactement, aujourd'hui, ce n'est pas encore défini. La parole est à Monsieur MARANDAT.

M. Bernard MARANDAT.- Oui, moi aussi ce n'est pas une intervention tout à fait, c'est un questionnement. Donc, pour vous, renouveler le bail emphytéotique, vous le prolongez jusqu'en 2023. Pourrait-il se poser à nouveau le questionnement de savoir s'il y a, si on peut encore avoir un renouvellement ?

Et je voulais aussi demander : cette disparition du golf est actée ? Par quelle décision ? Et pourquoi ? Est-ce que c'est une décision unilatérale ou c'est une décision prise en concertation avec la direction du golf ? Parce que c'est quand même, quoi qu'il en soit, dommage que notre quartier se prive du golf qui est quand même quelque chose d'assez intéressant quand même et il n'y en a pas beaucoup.

M. le Maire.- J'entends bien. Monsieur Éric MÉRY va vous donner des éléments de réponse.

M. Éric MÉRY.- Oui bonsoir. Je ne vous vois pas, mais juste pour vous répondre rapidement concernant le golf. Si vous vous souvenez, on a passé une délibération il y a 2 conseils municipaux, il me semble, pour acter de la fin de l'exploitation fin juillet 2023, par le biais d'un protocole d'accord signé avec la société. Donc ce n'est pas un arrêt unilatéral, c'est une volonté commune du golf qui n'arrivait plus à assurer le versement des indemnités qu'il devait à la Ville de Marseille. Un protocole a donc été signé. D'un commun accord, le golf quittera les lieux en août 2023. Et en ce qui concerne le bail emphytéotique, la prolongation ira jusqu'en 2025, non pas jusqu'en 2023 concernant l'hippodrome.

M. le Maire.- On verra où on en est dans le projet dans ce que je vous ai indiqué comme étant la manière dont nous allons avancer sur ce grand parc, ce grand terrain, ce grand territoire de 27 hectares. D'autres interventions ?
Nous allons donc procéder au vote.

Le rapport n° 21-37803/001 DSFP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37754/002 DM.

**2.DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Parc balnéaire
du Prado - Approbation de la convention relative au transfert
de gestion des espaces arrière.**

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire.- Nous allons passer maintenant à trois délibérations pour lesquelles je vais faire une présentation commune parce qu'elles ont toutes le même objet. Ce sont les délibérations 2, 12 et 13 qui concernent le parc balnéaire du Prado.

Ce sont 3 délibérations qui sont proposées par Monsieur Menchon, adjoint aux plages et équipement balnéaire, ainsi que par Madame Chaboche, adjointe en charge de l'urbanisme. Elles concernent toutes les trois la situation juridique de ce parc balnéaire. Je rappelle qu'avant la réalisation de ce parc, dans les années 1970 et 1980, le trait de côte se situait le long des voies actuelles Georges-Pompidou et Mendès-France. Suite aux aménagements réalisés en polder, qui ont notamment permis d'augmenter considérablement la capacité des plages de Marseille, le trait de côte s'est évidemment déplacé.

À cette époque, il y a une quarantaine d'années, des conventions ont été signées avec l'État pour mettre à disposition de la Ville de Marseille l'ensemble des fonciers créés et gagnés sur la mer. Ces conventions arriveront à échéance le 31 décembre 2021.

Aujourd'hui, les délibérations présentées portent sur, pour les deux premières, c'est-à-dire la 2 et la 12, la prolongation d'un an de la mise à disposition par l'État à la Ville de la gestion du parc et des espaces arrière entre le Roucas-Blanc et Vieille-Chapelle et pour la troisième, sur la prolongation d'un an de la convention de gestion accordée à la Sogima pour l'ensemble immobilier de l'escale Borély.

La prolongation de ces conventions pour la gestion de ces espaces arrière, et en particulier la convention portant sur la partie entre l'Huveaune et Vieille-Chapelle, va permettre en cascade la poursuite des activités commerciales de l'escale Borély. Ces prolongations sont indispensables, car elles donnent le fondement juridique nécessaire à une exploitation commerciale de l'escale Borély. Sans cette prolongation, les

commerçants qui disposent de fonds de commerce et qui ont réalisé des investissements importants n'auraient plus aucun droit à exploiter ou même à céder leur fonds de commerce.

Cette prolongation d'un an va permettre évidemment la poursuite des activités économiques en 2022, mais également à la Ville de construire et de proposer à l'État un schéma de développement et un projet pour ces espaces arrière. Le projet qui sera alors proposé permettra à l'État de conclure avec la Ville une cession définitive de ses terres gagnées sur la mer. La première a reçu un avis favorable, les 2 autres étaient des additifs. La délibération n° 2 a reçu un avis favorable de la commission.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, pas d'intervention. Nous allons donc passer au vote.

Le rapport n° 21-37754/002 DM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37837/12/DGSE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Plage artificielle du Prado -
Approbation de la prolongation de concession de l'État au profit de la Ville de Marseille pour l'aménagement et l'exploitation de la plage artificielle du Prado.**

Le rapport n° 21-37837/12/DGSE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37838/13/DGSE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Plage artificielle du Prado -
Approbation de l'avenant n° 2 portant prolongation du sous-traité d'exploitation de plage conclu avec la Sogima.**

Le Rapport n° 21-37838/13/DGSE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37720/003 DF

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION
DES FINANCES - BUDGET - Plafond des dépenses d'investissement
des Mairies d'Arrondissements pouvant être engagé et mandaté
avant le vote du Budget Primitif 2022.**

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS.

M. le Maire.- Nous allons reprendre maintenant le courant de l'ordre du jour et allons demander à Monsieur BONNAFFOUS d'intervenir pour deux délibérations.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis chargé de vous présenter le rapport n° 3 qui sera porté en Conseil municipal par Monsieur Joël CANICAVE, adjoint aux Finances et qui concerne l'autorisation donnée aux mairies de secteur d'engager et de mandater nos dépenses d'investissement sur le budget 2022, en attendant son caractère exécutoire définitif qui n'interviendra qu'une fois le budget municipal voté. Cette autorisation est limitée à 1/4 du budget d'investissement 2022 de la mairie d'arrondissement, ce qui représente la somme de 62729 € pour les 6^e et 8^e arrondissements. Cette autorisation, vous l'avez compris, est destinée à permettre à la mairie de continuer à fonctionner pendant au moins le premier trimestre. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur BONNAFFOUS. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n° 21-37720/003 DF est adopté à l'unanimité.

Rapport 21-37777/004 DRH

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSFORMER NOS PRATIQUES -
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Accueil d'une nouvelle
promotion d'apprentis au sein des services municipaux.**

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS.

M. le Maire.- Nous passons au rapport n° 4, présenté par Monsieur BONNAFFOUS.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Le rapport n° 4, qui sera porté en Conseil municipal par Madame Olivia FORTIN, concerne l'accueil de 150 apprentis au sein des services municipaux à partir de la rentrée scolaire 2022. Pour les alternants, ce programme représente une réelle opportunité d'accéder à un emploi qualifié au sein des services municipaux et à terme, d'intégrer la fonction publique territoriale. Pour la Ville de Marseille, c'est une voie de recrutement particulièrement fructueuse avec plus de 90 % de taux de réussite au diplôme préparé, toutes filières et métiers confondus. En facilitant les transferts de compétences entre des agents dont le départ est programmé et les jeunes recrues appelées à les remplacer, l'administration favorise leur immersion progressive dans les services et permet d'équilibrer la pyramide des âges. Elle répond ainsi en partie aux impératifs de gestion prévisionnelle.

Pour ce qui concerne notre mairie, il est prévu d'accueillir un agent de maintenance pour la préparation d'un CAP «Maintenance des bâtiments de collectivité» ainsi qu'un chargé de gestion des marchés publics dans le cadre d'une licence professionnelle «Gestion des achats et des approvisionnements». Ce rapport a également reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Une belle chose que d'accueillir des apprentis dans notre ville de Marseille et nous remercions Madame Fortin qui a porté ce rapport.

Une intervention ? Non. Merci Monsieur BONNAFFOUS.
Nous allons donc passer au vote.

Le rapport 21-37777/004 DRH est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37801/005 DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES -
Approbation de la convention conclue entre la Ville de
Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour
l'accueil des manifestations liées à l'opération Lecture par
Nature 2021.

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. le Maire.- Nous allons passer maintenant la parole
à Monsieur Jouve.

M. Cédric JOUVE.- Monsieur le Maire, Mesdames et
Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Le rapport n° 5
concerne l'approbation de la convention conclue entre la Ville
de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour
l'accueil des manifestations liées à l'opération Lecture par
Nature 2021.

En 2017 est née la manifestation Lecture par Nature organisée
par la Métropole, en partenariat avec l'Agence régionale du
livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, les établissements de lecture
publique et leur commune respective. L'objectif est de
construire un réseau de lecture publique constitué par les
87 bibliothèques médiathèques présentes sur les 7 aires de
lecture du territoire métropolitain.

La Ville de Marseille souhaite s'associer pour la cinquième année consécutive à cette manifestation en accueillant au sein du réseau des bibliothèques, entre le 27 octobre et le 22 janvier 2022, les représentations produites par l'association Images clé et la compagnie Émile Saar avec la collaboration de l'écrivaine Sarah Kéryna. Sont concernés, notamment dans le 6^e arrondissement, l'opération Vidéomaton exquis, le 19 janvier 2022 à la bibliothèque de Castellane qui est la déclinaison de la méthode d'écriture employée par les surréalistes pour réaliser un récit collectif filmé. Cet événement comporte également un volet d'éducation artistique et culturelle EAC, développé par la métropole, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Seront concernées 10 classes de primaire, collège et lycée. L'édition 2021 ne représentera aucun coût financier pour la Ville.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et qu'il est signé par Monsieur Jean-Marc Coppola, adjoint en charge de la culture pour toutes et tous.

M. le Maire.- Merci Monsieur JOUVE. Une intervention sur le sujet ? La parole est à Monsieur MORAINÉ.

M. Yves MORAINÉ.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je saisis l'occasion de ce rapport qui relève d'un partenariat avec la Métropole - bienvenue, excellent rapport - pour vous interroger, vous proposer le même partenariat ou un partenariat du même type avec la Métropole et/ou le Département des Bouches-du-Rhône à propos des festivités de Noël. Parce qu'il n'aura échappé à aucun d'entre vous que nous sommes le 14 décembre et que l'ambiance ici, dans cette mairie, aux alentours et dans nos quartiers, reste un peu morne. Et comme je vous sais les uns les autres

particulièrement férus des réseaux sociaux, je ne doute pas que les remontées de nos concitoyens ne vous auront pas échappé. Fini l'exposition des crèches du monde, qui accueillait près de 3000 personnes du 1^{er} au 31 décembre, y compris samedi, dimanche et jours fériés. Plus d'ateliers créatifs pour les enfants dans la salle d'exposition juste à côté de nous, qui étaient animés avec beaucoup de talents à la fois par les agents de l'animation de la mairie de secteur et par les étudiants de l'école des Beaux-arts. Fini le village de Noël qui avait un succès incroyable dans le parc durant les quinze jours précédant le 25 décembre. Fini ses manèges, ses décors, ses spectacles, ses chants. Et même les guirlandes lumineuses qui souhaitaient à nos concitoyens un joyeux Noël semblent avoir disparu au profit de quelques loupiotes faiblardes qui ne sont porteuses d'aucun message d'aucune sorte.

Alors Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans une période particulièrement difficile depuis deux ans pour l'ensemble de nos concitoyens, sur le plan sanitaire bien sûr, sur le plan moral, sur le plan économique, sur le plan social, plus que jamais nous aurions pourtant besoin de l'esprit de Noël.

Alors, probablement parce qu'interpellés directement par certains habitants, vous avez commencé à argumenter sur ce sujet-là. J'ai suivi ça, y compris sur la page Facebook de la mairie, donc je reste un fervent observateur. Vous dites : «on veut que ce soit partout dans le 6/8 et pas uniquement à Bagatelle», sous-entendue la reprise de votre rengaine générale qu'il ne faudrait plus privilégier ces riches habitants du 8^e arrondissement, qu'ils l'ont trop été pendant tant d'années.

Vous allez même, dans l'urgence, bricoler un programme de festivités, toujours mis sur le site, qui illustre en fait en creux l'indigence des dites festivités. Vous recensez les repas de Noël dans les CMA (centres municipaux d'animation) qui ont toujours eu lieu et vous rebaptisez «Loto de Noël» au concours

de «Contrée de Noël». J'adore la «contrée». Concours de contrée de Noël des manifestations...

M. le Maire.- Monsieur MORAINÉ, on s'éloigne un petit peu quand même du rapport qui était celui de la lecture dans les bibliothèques.

M. Yves MORAINÉ.- Oui, mais je vais vous reprendre la discussion que nous avons déjà eue : si vous me dites d'arrêter, on va arrêter, mais à ce moment-là, nous ne viendrons plus au Conseil d'arrondissement parce que si on ne peut pas parler... Mais si c'est votre souhait, il y a aucune...

M. le Maire.- Non mais continuez.

M. Yves MORAINÉ.- Si on ne peut pas parler des problématiques qui visiblement intéressent nos concitoyens au Conseil d'arrondissement, pour les tenants de la démocratie..

M. le Maire.- je ne suis pas sûr que ce soit celles-là qui intéressent le plus nos concitoyens.

M. Yves MORAINÉ.- Vous pensez que Noël n'intéresse pas nos concitoyens ?

M. le Maire.- Si, je n'ai pas dit ça.

M. Yves MORAINÉ.- Bon alors je peux finir M. le Maire ?

M. le Maire.- Finissez.

M. Yves MORAINÉ.- Je vous en sais gré. Donc, vous avez rebaptisé des festivités qui existaient déjà et, et c'est

tout. Vous dites : «On veut un Noël solidaire.» Vous avez raison, Noël est par nature une fête solidaire, une fête de partage. Mais l'ensemble des festivités que j'ai énumérées tout à l'heure étaient toutes gratuites et permettaient, et en particulier aux enfants ou aux familles qui ne partent pas en vacances, de pouvoir bénéficier de ses spectacles ou de ses expositions. Donc la solidarité était inhérente à ces festivités, tout en louant les autres initiatives que vous pourriez prendre en plus. Vous faites état également d'arbitrages budgétaires nécessaires, mais nous savons, vous et moi, que pour ce qui concerne la mairie de secteur, les mairies de secteurs d'ailleurs en général, les réserves sont importantes, notamment par le biais des reports sur réserve..

M. le Maire.- Sous réserve qu'on ait le droit de le dépenser dans le respect de la comptabilité publique.

M. Yves MORAINÉ.- On a parfaitement le droit de dépenser les reports à nouveau dans le cadre de fêtes d'animations gratuites pour la population, ça ne pose aucune difficulté d'aucune sorte. Sauf à ce que vous me démontriez le contraire, je vous écouterai bien volontiers.

Alors voilà, Monsieur le Maire, ma question c'est : pourquoi avez-vous à ce point réduit drastiquement les manifestations offertes à la population à l'occasion des fêtes de Noël ?

J'ose espérer qu'il ne s'agit pas d'une conception étriquée de la laïcité qui vous guiderait, puisque vous savez aussi bien que moi qu'à Marseille, qu'en Provence, les fêtes calendales, comme l'écrivait Frédéric Mistral, dépassent de très loin la notion de croyance pour entrer dans le domaine des traditions populaires auxquelles je vous sais attaché. Alors comme il est, semble-t-il, trop tard pour cette année, je vous appelle à vous ressaisir afin que, l'année prochaine nous retrouvions l'esprit de Noël dans les 6^e et 8^e arrondissements.

M. le Maire.- Merci Monsieur MORAINÉ pour ces belles considérations. Je vais être très bref. Aujourd'hui, tout autant que vous, nous avons le souhait et l'envie de faire plaisir à nos concitoyens. Ceci étant, effectivement, et je dois bien le dire, nous avons fait d'autres choix budgétaires que ceux de faire des illuminations qui de plus sont toutes, étaient toutes, concentrées dans le parc de Bagatelle. Aujourd'hui, nous avons fait, quand on parle de solidarité, un repas pour les sans-abris avec des associations qui font des maraudes qui s'est déroulé au Centre Michel-Lévy. Nous avons également fait un Noël pour les enfants au cours Julien et nous faisons un Noël pour les enfants dans le parc de Bagatelle. Aujourd'hui, effectivement et très sincèrement, nous pensons que dans ces temps d'urgence, nos concitoyens ont besoin de solidarité et pas forcément que l'argent soit accroché avec des lampions. On a maintenu les budgets qui étaient ceux de votre mandat, mais aujourd'hui, nous ne souhaitons pas développer ces animations qui restent temporaires et dont on pense qu'il est préférable de faire autre chose avec l'argent, voilà. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport ? Non ? Nous allons donc procéder au vote.

Le rapport n° 21-37801/005 DC est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37774/006/DPETE

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ESPACE URBAIN
- Aide au ravalement de façade - Attribution de subventions aux
propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades -
Financement**

Rapporteuse : Mme Anne MEILHAC.

M. le Maire.- Le rapport n° 6 est présenté par Madame MEILHAC.

Mme Anne MEILHAC.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs chers collègues. Cela va être rapide puisqu'il s'agit ici d'un rapport classique sur les ravalements de façade, de la rénovation de notre centre-ville qui se poursuit. Le rapport n° 6 est présenté par la Direction générale adjointe Ville plus verte et plus durable. Il nous est proposé de valider le financement concernant notre secteur de 18 dossiers de subventions pour 6 nouveaux ravalements dans le secteur Notre-Dame-du-Mont/Lodi pour un montant total de 74 263 € de subvention financée à 80 % par le département des Bouches-du-Rhône et à 20 % par la Ville de Marseille. Les rues concernées sont les rues Bel-Air, la rue Albert Chabanon, la rue d'Italie et le boulevard Louis-Salvator. Et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Madame MEILHAC. Une intervention ? Nous allons donc passer au vote.

Le rapport n° 21-37774/006/DPETE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37763/007/DGAVPJPSPP

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT -
Approbation de dénomination des voies.**

Rapporteur : M. Pierre LEMERY.

M. le Maire.- Le rapport n° 7 est présenté par Monsieur LEMERY, qui va se faire un plaisir de me raconter de belles histoires.

M. Pierre LEMERY.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs qui nous suivez. Le présent rapport, qui est présenté par la Direction générale adjointe pour une ville plus juste, plus sûre et plus proche porte sur l'approbation de la dénomination pour trois noms de rues.

Le premier nom qui vous est proposé, c'est le nom de Monsieur Jean ROUMILHAC qui était un industriel pacifiste libertaire, résistant et franc-maçon français. Après l'armistice de 1918, il crée sa propre entreprise à Marseille, la Compagnie du fil de lin, dont on voit encore les bâtiments à Pointe-Rouge. Bien avant le Front populaire, les quelque 250 employés de la compagnie bénéficient de toutes les mesures sociales : restaurant d'entreprise, 40 heures hebdomadaires, congés payés. En 1937, il est le premier Président de la Section française de Solidarité internationale antifasciste. Il utilise sa filature au service des antifranquistes réfugiés dans les Bouches-du-Rhône. Dès le début de l'occupation allemande, il rejoint le mouvement de résistance Combat. Il collabore avec le centre américain de secours aux réfugiés antifasciste The Varian Fry, qui œuvre au sauvetage de juifs, intellectuels et militants antinazis. Réfugié à Veine pendant la guerre pour fuir la Gestapo, il reprend la tête de son entreprise à la libération. Il est proposé de nommer ainsi le rond-point qui est situé au débouché du boulevard Jourdan-Barry sur le littoral de la Pointe-Rouge.

La deuxième proposition concerne l'impasse de la Cachemaille. C'est une impasse qui est située pas très loin de la rue Borde et, initialement, le nom qui nous était proposé était «impasse des Économistes», mais nous n'avons pas trouvé cela très joli et donc le service nous a proposé, avec un certain humour, de

l'appeler impasse de la Cachemaille qui est en fait le nom méridional de la tirelire. Mettre la Cachemaille à côté de la rue Borde, il y a là encore un certain humour.

Le troisième nom qui vous est proposé, c'est le nom de Madame Sonia Livanos qui est née en 1923 et qui est décédée en 2018. Née dans le quartier de Sainte-Anne à Marseille, attirée très tôt par la nature, elle adhère à la section Provence du club alpin français où elle pratique l'escalade puis l'alpinisme et où elle rencontre son mari, Georges Livanos, surnommé le Grec. Elle est admise au GHM qui est le groupement de haute montagne créé en 1919, qui rassemble l'élite mondiale de l'alpinisme. Le couple a reçu en 2002 le Pelmo d'Oro, prestigieux prix délivré par les grimpeurs des Dolomites. C'est dire le niveau technique de cette femme qui n'était pas une personne à grimper toujours en secondaire derrière Monsieur. Elle savait aussi tenir la place de première de cordée.

Il est proposé de nommer ainsi le rond-point situé avenue des Pébrons à Callelongue, au niveau de la table d'orientation. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci M. LEMERY. Une intervention ? De questions ? Personne n'a rien à dire sur ces noms proposés ? C'est magnifique.
Nous allons donc passer au vote.

Le rapport n° 21-37763/007/DGAVPJPSPP est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Donc nous avons trois nouveaux noms : le rond-point Jean ROUMILHAC, l'impasse de la Cachemaille et le rond-point Sonia Livanos.

Rapport n° 21-37708/008/DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Centre équestre Marseille Pastré - Approbation de la convention de Délégation de Service public.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. Cyprien VINCENT.- Bonsoir Mesdames, Messieurs. Ce rapport n° 8 fait allusion à la DSP qui va être renouvelée au centre équestre de Pastré. La Ville de Marseille est liée par un certain nombre de DSP qu'il convient de renouveler lorsqu'elles arrivent à échéance. C'est le cas pour le centre. Alors, qu'est-ce qu'une DSP ? La délégation de service public est un contrat pour laquelle la Ville donne la gestion d'un service public à un délégataire public ou privé dont la rémunération substantiellement est liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. En l'occurrence, pour savoir d'une DSP si elle correspond à notre vision de service public, il s'agit de juger si elle peut être bénéficiaire financièrement et si son offre répond à la vocation du contrat.

Dans le cadre de Pastré, il s'agit de la gestion d'un centre équestre et lors de la DSP actuelle, la Ville y a trouvé son compte en matière financière et pédagogique. Au terme de la procédure, le CPA a été à nouveau choisi. Il va offrir un service public de qualité aux Marseillais et Marseillaises avec des séances socio-éducatives, des initiations, du sport santé et bien d'autres animations. Avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Des questions ? Nous allons donc passer au vote.

Le rapport n° 21-37708/008/DS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37813/009/DGSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 - 8^e arrondissement - Stade nautique du Roucas-Blanc - Approbation de la convention de transfert de gestion.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. Cyprien VINCENT.- Le rapport n° 9 et un rapport sur l'approbation de la convention de transfert de gestion de la base nautique du Roucas-Blanc. C'est un rapport technique dont on avait déjà parlé il y a quelques mois. Et c'est pour que la Ville de Marseille puisse mettre en exécution les travaux en vue des JO 2024. Ce rapport qui a eu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur VINCENT.
Une intervention ? Nous allons procéder au vote.

Le rapport n° 21-37813/009/DGSE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21-37783/10/DSFP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DES STRATÉGIES FONCIÈRES ET PATRIMONIALE - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.

Rapporteuse : Mme Alexandra D'AGOSTINO.

M. le Maire.- Le rapport n° 10 va nous être présenté par Madame D'AGOSTINO.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Bonsoir à toutes et tous, chers collègues, Monsieur le Maire. Donc ce rapport nous est proposé par Monsieur Éric MÉRY, ici présent, conseiller délégué

à la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et les édifices culturels. Donc, est soumis ce soir à votre approbation la mise à disposition de locaux communaux à des structures présentant un intérêt général local, à savoir œuvrant au développement du territoire, à la création du lien social et des solidarités. Cette mise à disposition correspond à une subvention en nature dans la mesure où le loyer ou l'indemnité d'occupation versée par l'organisme bénéficiaire est inférieure à la valeur locative réelle qui, elle, est indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction.

23 structures sont concernées par de nouvelles subventions en nature accordées lors des douze derniers mois. Il s'agit de structures exerçant dans des domaines variés comme le sport, la culture, le social, la solidarité, la citoyenneté, etc., dont 2 dans le 6^e pour des ateliers d'artistes en arts visuels : les artistes Juliette DÉJOUÉ et Nicolas NICOLI. La Ville de Marseille leur met à disposition pour une durée de 23 mois des locaux situés au 41 cours Lieutaud, des locaux de 140 m² au total, soit 2 locaux de 70 m² chacun. La subvention en nature est évaluée à 9 912 €. La valeur locative annuelle réelle étant estimée à 12 936 € et l'indemnité annuelle payée en contrepartie de l'occupation étant quant à elle de 3 024 €.

La deuxième structure concerne l'association Mission locale de Marseille, dont l'objet social, comme vous le savez toutes et tous, est l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle de partenariat, la Ville de Marseille leur met gracieusement à disposition, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, des nouveaux locaux qu'elle a pris en location. Ses locaux sont situés au bâtiment B du 23 avenue de Corinthe donc dans le 6^e arrondissement de Marseille. Ils sont d'une superficie de 1

363 m². Il faut savoir à ce titre que la Ville de Marseille assume ici pleinement ses obligations et assure ainsi la réouverture de l'antenne des 4, 5, 6 et 8^e arrondissements qui avait été fermée depuis plus d'un an, suite justement aux difficultés rencontrées dans les anciens locaux. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Des interventions ?

Je me contenterai de dire que je suis très heureux que la Mission locale puisse rester dans le 6^e arrondissement et je m'en félicite. Merci à Monsieur MÉRY et merci à tous les gens qui ont travaillé sur ce dossier ainsi qu'à Jean-Marc BONNAFFOUS qui en est notre représentant de la mairie. Merci Jean-Marc, merci Éric. Merci Mme D'AGOSTINO. On va procéder au vote.

Le rapport n° 21-37783/10/DSFP est adopté.

Rapport n° 21-37812/11/DLLCHI

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
- Politique municipale en faveur du logement et de l'habitat -
Évolution des modalités de gestion des logements sociaux au
contingent municipal au cours de l'année 2022.**

Rapporteuse : Mme Marie MICHAUD.

M. le Maire.- Pour le rapport n° 11, dernier rapport de ce soir, je demande à Madame Marie MICHAUD de venir nous le présenter.

Mme Marie MICHAUD.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le rapport n° 11 sera porté au

Conseil municipal par Monsieur Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique, du logement et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il a pour objectif de faire évoluer au cours de l'année 2022 les modalités de gestion des logements sociaux qui font partie du contingent réservataire de la Ville de Marseille. Ce contingent, qui s'élève à près de 8000 logements, s'inscrit dans un contexte que nous connaissons : une situation très tendue entre l'offre et la demande, un nombre important de personnes ou de familles en situation de mal-logement, un faible taux de libération de logement.

Petit rappel, la Ville de Marseille n'est pas propriétaire des logements sociaux de son contingent. C'est par sa participation à la construction de logements sociaux, par des garanties d'emprunt ou par la mise à disposition de terrains que la Ville devient réservataire sur une part des logements construits.

À Marseille, les propositions d'attribution des logements sociaux de ce contingent se font en respect de la loi PLM. Cette loi répartit en parts égales entre mairie centrale et mairies de secteur les logements disponibles.

La délibération qui va suivre porte sur un mode de travail qui s'effectue en amont de ces propositions. C'est à dire sur la sélection des candidatures avant leur présentation auprès des commissions d'attribution organisées par les bailleurs sociaux. Elle porte sur la mise en place d'une commission commune à la mairie centrale et aux mairies de secteur qui travaillera sur la sélection et le classement des candidatures. Lors de cette commission, les dossiers examinés le seront de manière anonyme afin d'éviter tout risque de favoritisme ou de clientélisme. Cette commission sera éclairée par un dispositif de cotation. Il s'agit d'un système de points et de critères objectifs qui permet de prioriser de manière transparente et équitable la situation des demandeurs. Ce dispositif a d'ailleurs été testé depuis 6 mois avec succès par la mairie centrale.

Lors de cette commission, les mairies de secteurs auront donc connaissance des disponibilités de logements sur l'ensemble de la ville. Elles pourront bien entendu faire des propositions. Cependant, toujours en respect de la loi PLM, la décision finale demeurera de la responsabilité des maires de secteur sur le contingent qui relève de leur responsabilité.

L'avantage de ce dispositif est de mettre en cohérence les pratiques et de garantir la transparence et l'équité dans le traitement des dossiers. Il n'empêchera pas chaque mairie de secteur de développer ses propres méthodes de travail pour mieux connaître la situation des demandeurs et préparer les commissions communes.

De plus, lorsque les maires de secteur, d'autres élus ou services le demanderont et le justifieront, les cas particuliers ou d'urgence absolue continueront à être pris en compte, comme ils le sont actuellement.

La mise en route de ce dispositif se fera de manière progressive, en totale concertation avec les mairies de secteurs. Précisons que plusieurs réunions d'échanges ont déjà eu lieu en 2020 et 2021 avec les maires de secteur.

Les commissions feront l'objet de comptes rendus publics, communiqués à date régulière, ce qui permettra, là encore, de combattre ces suspicions de clientélisme ou de favoritisme encore très présentes parmi la population. Une possibilité sera étudiée. Celle de rendre ces commissions publiques ou au minimum ouvertes à des représentants associatifs et à des habitants, comme c'est déjà le cas à Paris avec la commission de désignation des candidats aux logements sociaux.

J'avais un slide avec quelques chiffres qui était important. Je vais vous les lire.

Aujourd'hui, il y a à Marseille 40104 demandes de logements sociaux. C'était le chiffre dénombré au 31 décembre 2020.

En 2021, le contingent réservataire de la ville de Marseille, celui sur lequel porte cette délibération, s'élève à 8

393 logements locatifs sociaux, soit 10 % seulement du parc locatif social marseillais qui lui, s'élève à 84 615 logements. Sur notre secteur, et ces chiffres sont intéressants, 105 logements sociaux seulement existent dans le 6^e arrondissement.

443 logements sociaux existent dans le 8^e arrondissement.

En 2020, 365 logements sociaux ont pu être proposés à la location sur le contingent de la ville de Marseille.

En 2020 toujours, la mairie de secteur a pu positionner des candidatures sur 17 logements.

Je vais vous lire à présent les articles de la délibération qui sera proposée au Conseil municipal afin d'autoriser la mise en place progressive de ce dispositif :

Article n° 1 : il est décidé de mettre en place au cours de l'année une approche unifiée des modalités d'attribution des logements du contingent, en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires, dans le respect du Code général des collectivités publiques et de la loi PLM.

Article n° 2 : cette démarche, organisée par la mairie centrale, en association avec les mairies de secteurs, porte sur l'organisation d'une commission unique de pré attribution, la mise en place de la cotation et les modalités de mise en œuvre de l'anonymisation des candidatures.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

(Le rapport de Mme Marie MICHAUD est applaudi.)

M. le Maire.- Y a-t-il une intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas, donc nous allons procéder au vote.

Le rapport n° 21-37812/11/DLLCHI est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Et je crois bien que nous avons terminé cet ordre du jour. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes en famille, avec vos amis et rendez-vous l'année prochaine en février pour un nouveau Conseil d'arrondissement. Mesdames et Messieurs je vous remercie.

La séance est levée à 18 heures 45 par M. le Maire.